

## Service des professeurs de mathématiques

### Abaissement de maxima de service

J'avais été chargé, l'an dernier, de présenter à l'Assemblée générale un vœu tendant à abaisser à treize heures le maximum de service hebdomadaire des professeurs de Mathématiques Spéciales Préparatoires des lycées de province. En raison des répercussions que l'adoption de ce vœu pouvait avoir sur la fixation des maxima de service d'autres professeurs, l'Assemblée décida de ne pas se prononcer sur cette question avant qu'une étude plus complète en ait été faite. Aussi le Comité vient-il de l'inscrire à l'ordre du jour de notre Assemblée générale de Pâques 1928.

D'autre part, à leur dernière Assemblée générale (3), nos collègues de Langues vivantes, après avoir discuté de leur maximum de service en Première Supérieure et dans les classes préparatoires aux Grandes Ecoles et au Baccalauréat ont émis les vœux suivants :

1° « Les professeurs de langues vivantes de Paris ou de province chargés d'heures d'enseignement en Première Supérieure voient, comme leurs collègues de philosophie, ces heures comptées dans leur service pour une heure et demie chacune. »

2° « Tout professeur, chargé d'une ou plusieurs classes atteignant trente-cinq élèves, aura son maximum de service diminué d'une heure. »

Ce dernier vœu a aussi retenu l'attention du Bureau de notre Association, en sorte que la prochaine Assemblée générale aura à discuter du maximum de service des professeurs de mathématiques, 1) dans les classes nombreuses, 2) dans les classes préparatoires aux Ecoles.

(1) L'Assemblée générale extraordinaire du 13 octobre 1921, approuvant la réforme de l'Enseignement secondaire des jeunes filles de manière qu'il ne diffère plus dans l'avenir de celui des garçons, demandait « que les élèves conservent la faculté actuelle de ne suivre que certains cours ». (*Bulletin* n° 22).

(2) Adresser les communications soit au Bureau, soit au rapporteur : Mlle DETCHEBARNE, 13, rue Guy-de-la-Brosse, Paris 5<sup>e</sup>.

(3) Voir « Les Langues Modernes » janvier-février 1928, pages 12 et suivantes.

Pour le premier point, il semble suffisant de rappeler que nos Congrès se sont constamment prononcés pour la limitation du nombre des élèves (1), que l'Arrêté du 3 décembre 1923, relatif aux programmes de l'Enseignement secondaire, assignait à chaque classe un maximum de trente élèves. Il conviendrait peut-être d'envisager une légère modification de forme au vœu de nos collègues de langues vivantes et de demander par exemple que :

*Toute heure d'enseignement donnée dans une classe dont l'effectif atteint trente-cinq (2) élèves soit comptée dans le service du professeur qui en est chargé pour une heure et demie.*

Plusieurs communications ont déjà été adressées au Bureau sur la seconde question par MM. CHAZEL, GONTHIEZ, PICARDAT (M). Pour permettre à ceux de nos collègues qui seront empêchés d'assister à l'Assemblée générale de nous donner leur avis et préparer en même temps la discussion, le Bureau m'a chargé d'exposer brièvement les arguments en faveur d'une réduction du maximum de service des professeurs de mathématiques des classes préparatoires aux Ecoles.

Je rappelle d'abord que les maxima actuels ont été fixés par l'Arrêté ministériel du 25 août 1892, de la façon suivante :

PROFESSEURS	MAXIMUM DE SERVICE	
	LYCÉES de la SEINE ET DE SEINE-ET-OISE	LYCÉES DES AUTRES DÉPARTEMENTS
de Mathématiques Spéciales.	10 h. + 2 h. supplémentaires obligatoires	12 h.
de Mathématiques (1 <sup>re</sup> chaire) { Centrale. St-Cyr... Navale... Mathématiques.	12 h.	14 h.
de Mathématiques (2 <sup>e</sup> chaire).	14 h.	15 h.

Les professeurs des classes préparatoires aux Ecoles sont donc, aux termes de cet arrêté, assimilés aux professeurs de Mathématiques Élémentaires. On peut estimer qu'en fait une telle assimilation ne se justifie pas et qu'il serait plus équitable de ranger les premiers dans une catégorie distincte, entre les professeurs de Mathématiques Spéciales et ceux de Mathématiques Élémentaires.

(1) Voir en particulier les Congrès du S<sub>3</sub> de 1923 et 1926.

(2) Trente-cinq : simplement pour conserver le nombre donné par nos collègues.

En effet, l'enseignement donné dans les classes préparatoires aux Ecoles (Centrale, Navale) se rapproche beaucoup plus des mathématiques spéciales que des mathématiques élémentaires ; il exige de ce fait une préparation très particulière et l'entretien d'une culture générale des mathématiques supérieures. Il faut considérer en outre que le professeur de mathématiques est, dans ces classes, le professeur principal dont l'action doit s'exercer individuellement sur chaque élève, en particulier par une correction minutieuse des devoirs, dont la responsabilité est aussi beaucoup plus grande que celle du professeur d'élémentaires.

On peut développer d'autres considérations, se rapportant, il est vrai, plus spécialement aux professeurs des départements. Les oraux des candidats de province, aussi bien pour le concours de St-Cyr que pour ceux de Navale et de Centrale, ont lieu au plus tôt fin juillet ou début août ; les cours continuent donc dans les classes intéressées jusqu'à la date officielle des vacances, tandis qu'ils cessent avant la fin juin dans les classes d'élémentaires. Souvent même des cours sont organisés pendant la deuxième quinzaine de juillet pour lesquels les professeurs sont rétribués à un taux qui ne compense pas le sacrifice de plusieurs semaines de repos. Notons encore qu'ils sont moralement obligés de passer quelques jours à Paris pendant l'oral de leurs élèves ; ils ne peuvent se soustraire à cette obligation, sous peine de nuire gravement à ces jeunes provinciaux affaiblis par la fatigue des examens et désorientés pendant leur séjour dans la grande ville. Ce n'est donc pas au 14 juillet, mais vers le 10 août seulement, que les professeurs des classes préparatoires aux Ecoles sont réellement en vacances.

Tous ces arguments ne sont sans doute pas sans critique ; dans leur ensemble, ils justifient amplement une diminution du maximum de service des professeurs de mathématiques dans les classes préparatoires aux Ecoles par rapport à celui de leurs collègues d'élémentaires. Désigné par le Bureau pour rapporter la question à l'Assemblée générale, je serais heureux de recevoir toutes les communications que nos collègues voudront bien faire à ce sujet ; j'ajoute que le présent rapport n'a d'autre prétention que celle de provoquer des réponses (1). Cependant, pour lui donner une conclusion, je sou mets la proposition suivante :

« *L'Association des Professeurs de Mathématiques émet le vœu que le maximum de service hebdomadaire des professeurs de mathématiques des classes de Spéciales Préparatoires, Centrale Première année, Centrale Deuxième année, Navale, Institut agronomique, St-Cyr, soit fixé à onze heures dans les lycées de la Seine et de Seine-et-Oise et à treize heures dans les lycées des autres départements.* »

G. SINGIER,  
*Professeur au Lycée de Lille.*

(1) Les adresser, soit au Bureau, soit à M. SINGIER, 16, rue Fourmentel, à Lille.

---

*Le Gérant : A. COUESLANT.*